



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAVDE-DPGR (30802)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.) SPÉCIFIQUE

Objet du marché

Travaux tous corps d'état dans la lutte contre l'habitat indigne à
Marseille - 5 lots

Lot 4 : Travaux de Peinture, Revêtement de sols et murs,
cloisonnement

Numéro de la consultation : 2021_30802_0112

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Date de notification :

Table des matières

I - OBJET DU PRÉSENT CCTP SPÉCIFIQUE	4
1.1 GÉNÉRALITÉS.....	4
II – PEINTURES (TRAVAUX D'OFFICE)	4
2.1 GÉNÉRALITÉS.....	4
2.1.1 dispositions générales concernant les prestations de peinture:.....	4
2.2 TRAVAUX PREPARATOIRES.....	5
2.2.1 démolition d'enduit, flocage, projection, isolant.....	5
2.2.2 ravalement extérieur.....	5
2.2.2.1 Préparations.....	5
2.2.2.2 Enduits.....	5
2.2.2.3 Reprises.....	6
2.2.2.4 Brossage et traitement des parties métalliques.....	6
2.2.2.5 Traitements.....	6
2.2.2.6 Finitions.....	6
2.3 PEINTURES INTERIEURES SUR PLATRE, BRIQUES OU BÉTON ET DÉRIVÉS.....	7
2.3.1 préparations.....	7
2.3.1.1 Préparations courantes.....	7
2.3.1.2 Enduits.....	7
2.3.2 finitions.....	7
2.4 PEINTURES INTERIEURES SUR BOIS, PANNEAUX, PLANS, BOIS MOULURÉS.....	7
2.4.1 préparations.....	8
2.4.2 finitions.....	8
2.5 PAPIERS PEINTS ET TOILE DE VERRE.....	8
2.5.1 préparations.....	8
2.5.1.1 Fond moyen état.....	8
2.5.1.2 Fond mauvais état.....	9
2.5.2 papier peint.....	9
2.5.2.1 Détapissage :.....	9
2.5.2.2 Finitions.....	9
2.5.3 toile de verre.....	9
2.5.3.1 Encollage.....	9
2.5.3.2 Finitions.....	9
2.6 MÉTAL PANNEAUX ET PLANS OU GRILLES ET ÉLÉMENTS OUVRAGÉS.....	9
2.6.1 préparations.....	10
2.6.2 finitions.....	10
2.6.3 dépose et repose de radiateurs, convecteurs,.....	10
2.7 SOLS BETON ET DÉRIVÉS.....	11
2.7.1 préparations.....	11
2.7.2 finitions.....	11
III REVETEMENT DE SOLS ET MURS (TRAVAUX D'OFFICE)	11
3.1 PREPARATION DES SUPPORTS.....	11
3.1.1 dépose de revêtements de sols durs et faïences.....	11
3.1.2 dépose de revêtements de sols souples.....	12
3.1.3 dépose de revêtements en marches d'escaliers ou contre marche.....	12
3.1.4 dépose de seuils, nez de marches.....	12
3.1.5 dépose ,repose de seuils, nez de marche.....	12
3.1.6 ragréage spécial rénovation.....	12
3.2 REVETEMENTS DE SOLS DURS.....	12
3.2.1 les prestations comprennent :.....	12
3.2.2 revêtements de sols durs - carrelage.....	13
3.2.3 les plinthes – carrelage.....	13
3.2.4 joints.....	13

3.3 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES.....	14
3.3.1 revêtement vinylique sur mousse (pvc).....	14
3.3.2 plinthes pvc.....	14
3.4 REVETEMENTS DE MURS EN FAIENCE.....	14
3.4.1 les prestations comprennent :.....	14
3.4.2 les carreaux de faïence.....	15
3.4.3 divers.....	15
3.4.3.1 Baguettes murales PVC.....	15
3.4.3.2 Protection sous carrelage.....	15
IV. CLOISONNEMENT (TRAVAUX D'OFFICE).....	15
4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES.....	15
4.1.1 dépose de cloisons.....	16
4.1.2 dépose de plafonds ou faux plafonds.....	16
4.1.3 dépose d'isolation.....	16
4.1.4 raccords après dépose ou démolition.....	16
4.2 LES OUVRAGES EN PLATRE, CARREAUX ET PLAQUES.....	16
4.2.0 les prestations comprennent :.....	16
4.2.1 carreaux de plâtre, jambages.....	17
4.2.1.1 Carreaux de plâtre pour cloisons.....	17
4.2.1.2 Jambages.....	17
4.2.2 plaques de plâtre.....	17
4.2.2.1 Plaques de plâtre.....	18
4.2.2.2 Plaques de plâtre + isolant.....	18
4.3 ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE.....	18
4.3.0 les prestations comprennent :.....	18
4.3.1 isolation.....	18
4.3.2 majoration isolation.....	18
4.4 ENDUITS BADIGEONS, PROJECTIONS, FLOCAGES, DRESSAGE DES SUPPORTS....	19
4.4.0 les prestations comprennent :.....	19
4.4.1 enduit au mortier de ciment.....	19
4.4.2 enduit au plâtre dur.....	19
4.4.3 enduit batard.....	20
4.4.4 enduit monocouche teinte dans la masse.....	20
4.4.5 badigeons hydrofuges.....	20
4.4.6 projections d'enduit.....	20
4.4.7 flocages de produit.....	20
4.4.8 dressage des supports.....	20
V - TRAVAIL EN HAUTEUR (TRAVAUX D'OFFICE).....	21
5.1 ECHAFAUDAGE DE PIED.....	21
5.1.1 échafaudage plateau.....	21
5.1.2 platelage.....	22
5.2 NACELLES.....	22
5.2.1 nacelles tractables.....	22
5.2.2 nacelles sur camion.....	22
5.2.3 levages.....	22
VI - FORFAIT RÉALISATION DE PRESTATION (TRAVAUX D'OFFICE).....	23
6.1 TAUX HORAIRES.....	23
6.2 INTERVENTIONS D'OUVRIERS.....	23
6.3 PRESTATIONS DE NUIT ET JOURS FERIÉS.....	24
6.4 TRAVAUX ACROBATIQUES.....	24

I - OBJET DU PRÉSENT CCTP SPÉCIFIQUE

1.1 GÉNÉRALITÉS

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, Spécifique au lot Travaux de Peinture, Revêtement de sols et murs, cloisonnement de la consultation « Travaux tous corps d'état dans la lutte contre l'habitat indigne à Marseille - 5 lots » a pour objet de définir :

EN PEINTURE :

Les finitions souhaitées par la Maîtrise d'Oeuvre en fonction de la qualité des subjectiles.

- . La préparation de ceux-ci.
- . Les sujétions afférentes aux mises en œuvre à intégrer dans les prix ainsi que certains modes de calcul des surfaces ou dimensions à prendre en compte pour élaborer les métrés.

EN REVETEMENT DE SOLS ET MURS :

Les prestations à réaliser

Les sujétions afférentes aux mises en œuvre, à intégrer dans le prix

La précision de certains modes de calcul, de surfaces, de dimensions ou de mesures qui sont à prendre en compte pour élaborer les prix unitaires et les métrés.

EN CLOISONNEMENT :

Les prestations à réaliser

Les sujétions afférentes aux mises en œuvre, à intégrer dans le prix

La précision de certains modes de calcul, de surfaces, de dimensions ou de mesures qui sont à prendre en compte pour élaborer les prix unitaires et les métrés.

Ces interventions de peinture, revêtement de sols et murs et cloisonnement concernent les travaux d'office ou d'urgence pour la mise en sécurité et la sortie d'insalubrité de l'habitat dégradé à Marseille (hors bâtiments appartenant à la ville de Marseille).

Prestations de nuit et jours fériés : le présent corps d'état n'est pas concerné par les dispositions de travaux de nuit et jours fériés.

II – PEINTURES (TRAVAUX D'OFFICE)

2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 Dispositions générales concernant les prestations de peinture:

Les prestations comprennent :

- . Les finitions soignées,
- . Les tons différents jusqu'à trois couleurs.
- . Les rechampissages, aussi bien pour bords de parois, plafonds, plinthes, encadrements d'ouvertures, qu'autour des appareillages tels que prises de courant, interrupteurs, boîtiers, etc ... s'ils ne peuvent pas être déposés,
- . Les travaux préparatoires et d'apprêts en rapport avec le support à traiter, les lessivages nécessaires aux prestations,

- . Indifféremment les mises en œuvre aux rouleaux ou aux pinceaux, adaptées aux réalisations des prestations.
 - . Les déposes et reposes de tringles, différentes quincailleries, portemanteaux, tableaux, miroirs, autres éléments et déplacements de meubles quand cela est possible.
 - . La dépose et la repose d'éléments qui seraient traités sur place en prestations de peinture.
 - . Lorsque les échafaudages ou nacelles seront mis en place au-delà de 5m de hauteur article 1.4 du CCTP commun par une autre entreprise, il n'y aura pas application du prix d'échafaudage ou de nacelle.
 - . Aucune plus-value ne sera accordée pour travail en plafond ou sous face.
 - . Il ne pourra non plus être prétendu à plus-value de manutention pour raison de hauteur ou de distance d'acheminement de matériaux et de matériels, transport ou coltinage.
- Pour certaines prestations, il est demandé un justificatif du prix du fournisseur, si ce justificatif n'est pas remis au Maître d'OEuvre la prestation de base correspondante sera appliquée.

2.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.2.1 Démolition d'enduit, flocage, projection, isolant

Piquage d'enduit et nettoyage des supports en vue de pose d'un nouvel enduit.
Compté au m²

Dégarnissage d'enduit jusqu'au support

- enduit plâtre épaisseur moyenne 15 mm
- enduit au mortier de ciment ou mortier bâtard, épaisseur moyenne 30 mm

Enlèvement de flocages ou de projection sans amiante, soit par grattage manuel, soit par technique hydropneumatique et dans ce cas en tenant compte des récupérations des eaux de ruissellement et de leur filtrage avant rejet au réseau d'égout.

Enlèvement d'enduit projeté y compris nettoyage du support.

- enduit plâtre
- enduit au mortier de ciment et mortier bâtard

Dépose d'isolation seule.

Compté au m².

2.2.2 Ravalement extérieur

Ils seront comptés au m² vu développé.

2.2.2.1 Préparations

Fonds moyen état :

. Grattage, lavage, impression, rebouchages, enduits non repassés partiels, ponçage à sec sur rebouchages et enduits, époussetage.

Compté au m²

Fonds mauvais état :

. Grattage en plein, lavage, impression, enduit non repassé, rebouchages complémentaires, ponçage à sec en plein, époussetage, impression sur rebouchages complémentaires.

Compté au m²

2.2.2.2 Enduits

Enduit

. Enduit pelliculaire projeté et lissé en 2 passes y compris protections et projecteur.

Passé supplémentaire après accord du Maître d'œuvre sur gros bullages ou raccords de banches

. Sous couche d'enduit de parement plastique à base de copolymères acryliques.

Compté au m²

2.2.2.3 Reprises

Reprise

De fissures importantes, de lézardes

Comptées au ml

D'éclats de béton ne nécessitant pas un traitement des aciers

Comptés au m².

2.2.2.4 Brossage et traitement des parties métalliques

Passivation des éléments métalliques avant rebouchage et reprise des enduits

Compté au ml

2.2.2.5 Traitements

Traitement hydrofuge

Traitement hydrofuge incolore à base résine pour lutter contre l'action des eaux de pluie en laissant respirer le support jusqu'à saturation du support.

Compté au m².

2.2.2.6 Finitions

- Peinture acrylique : .

2 couches finitions mate ou veloutée sur impression fixatrice.

1 couche supplémentaire, mate ou veloutée, à la demande du Maître d'œuvre.

Compté au m².

- Imperméabilisation de façades

Type I2 : impression fixatrice et 2 couches de revêtement acrylique, 3 finitions

Finition lisse deux couches de 250g/m².

Finition granitée une couche lisse de 400g/m², une couche granitée de 600g/m².

Finition talochée une couche lisse de 400g/m², une couche talochée de 1,5 Kg/m².

Compté au m².

- Type I3 : impression fixatrice, revêtement fibré de 500g/m² et une couche de revêtement acrylique réticulable, 3 finitions

Finition lisse une couche de 500g/m².

Finition granitée une couche de 600g/m².

Finition talochée une couche de 1,5 Kg/m².

Compté au m².

- Badigeon au lait de chaux fixé

compris le brossage adapté à la dureté du support, le dépoussiérage, l'humidification du support, la fixation du badigeon indifféremment par sel d'alun, huile de lin ou alcool polyvinylique.

Compté au m².

- Peinture minérale :

sur impression fixatrice, à aspect mate à base de silicate de potassium en phase aqueuse, forte résistance aux UV aux intempéries et aux micro organismes, blanche ou teintée sans différenciation de prix finition lissée ou brossée.

Compté au m2.

- Traitement technique sur parties saillantes (appuis de fenêtre...)

Application sur impression fixatrice de 2 couches de résine méthacrylate ou équivalent.

Compté au ml

2.3 PEINTURES INTERIEURES SUR PLATRE, BRIQUES OU BÉTON ET DÉRIVÉS

Concerne : murs, rampants, plafonds, sous faces, poutres, poteaux, jambages. Ils seront comptés au m2 vu développé.

2.3.1 Préparations

2.3.1.1 Préparations courantes

- Fonds moyen état :

. Grattage, lessivage, impression, rebouchages, enduits non repassés partiels, ponçage à sec sur rebouchages et enduits, époussetage.

Compté au m².

- Fonds mauvais état :

. Grattage en plein, lessivage, impression, enduit non repassé, rebouchages complémentaires, ponçage à sec en plein, époussetage, impression sur rebouchages complémentaires.

Compté au m²

2.3.1.2 Enduits

Enduit pelliculaire projeté et lissé en 2 passes y compris protections et projecteur.

Passé supplémentaire après accord du Maître d'œuvre.

Compté au m²

2.3.2 Finitions

Peinture acrylique :

1 couche d'impression

2 couches finitions mate ou satinée sans différenciation de prix.

1 couche supplémentaire à la demande du Maître d'œuvre. Mate ou satinée sans différenciation de prix.

Y compris plinthes

Compté au m²

2.4 PEINTURES INTERIEURES SUR BOIS, PANNEAUX, PLANS, BOIS MOULURÉS

On entend par panneaux et plans :

- les portes iso planes les portes à panneaux pleins menuisés.

La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie, compris chambranles et couvre-joints.

Comptée au m2.

- les portes à oculus les fenêtres et portes-fenêtres qui ne comportent pas au moins un petit-bois

La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie, compris vitrage chambranles et couvre-joints.

Comptée au m2.

- les panneaux, les escaliers : marches, contremarches, nez de marche, limons
La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie, compris couvre joint
Comptée au m²

- les plinthes, les cimaises, les poteaux, les poutres
Comptés au m² développé vu.

On entend par bois moulurés :

- les menuiseries ouvragées à plus de 30 % de leur surface
les volets persiennés à plus de 30 % de la surface frontale vue
La surface à prendre en compte est la surface chambranles et couvre-joints compris.
Comptée au m².

- Les portes-fenêtres et les fe nêtres comportant au moins un petit-bois
La surface à prendre en compte est la surface totale, compris vitrage, chambranles et couvre-joints.
Comptée au m².

- Les garde-corps y compris les mains courantes
La surface à compter est la surface hors tout (vide pour plein).
Compté au m².

2.4.1 Préparations

fonds moyen état :

Ponçage, rebouchage enduit gras, ponçage, époussetage, impression compatible.
Compté au m²

fonds mauvais état :

compris décapage, rebouchages enduit gras, ponçage, époussetage, impression compatible.
Compté au m²

2.4.2 Finitions

Peinture glycérophtalique microporeuse 2 couches, finition mate ou satinée
Compté au m²

Lasure 2 couches coloris indifférents
Compté au m²

Vernis 2 couches teintes indifférentes, finition ou satinée sans différenciation de prix.
Compté au m²

Peinture ou vernis intumescent : fourniture et application de peinture ou vernis intumescent constitués d'un primaire et d'une couche de finition. Le P.V. du fabricant sera fourni par l'entreprise.
Compté au m²

2.5 PAPIERS PEINTS ET TOILE DE VERRE

2.5.1 Préparations

2.5.1.1 Fond moyen état

Fonds moyen état : reprise des fissurations à l'enduit, égrenage, ponçage fin, encollage

Compté a m²

2.5.1.2 Fond mauvais état

Fonds mauvais état : grattage en plein, rebouchage, égrenage, ponçage fin, encollage.

Compté a m²

2.5.2 Papier peint

2.5.2.1 Décapissage :

D'une ou plusieurs couches, afin d'arriver à un support qui pourra être retapissé ou peint ou traité différemment. L'outillage nécessaire et l'évacuation des vieux papiers sont compris dans la prestation.

Après décapissage, l'état du fond déterminera les prestations à exécuter.

Compté au m²

2.5.2.2 Finitions

Papiers peints tous types : fourniture et pose du papier, pose à joints vifs ou à recouvrement, y compris coupes hautes, basses et découpes diverses.

- Base fourniture : 10 E H.T. le rouleau

Compté au m²

2.5.3 Toile de verre

2.5.3.1 Encollage

impression et encollage, une couche acrylique.

Compté au m²

2.5.3.2 Finitions

Sur tous supports, application de toile de verre en lés, y compris toutes découpes de finition. Après séchage de la toile de verre, la prestation comprendra aussi l'application d'une couche de peinture acrylique de base, y compris sur les plinthes.

Compté au m²

2.6 MÉTAL PANNEAUX ET PLANS OU GRILLES ET ÉLÉMENTS OUVRAGÉS

- On entend par panneaux et plans,
Les portes pleines, tôlees, pliées ou nervurées,
Tous autres panneaux en parois ou plafonds,
Les encoffrements divers,
La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie, compris chambranles et couvre-joints.
Comptée au m².

Les portes ou fenêtres vitrées,
La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie, compris vitrage chambranles et couvre-joints.
Comptée au m².

grilles de ventilation.

les escaliers : marches, contremarches, nez de marche, limons

La surface prise en compte est la surface hors maçonnerie.
Comptée au m2.

les poteaux, poutres, canalisations, piquets et jambages.
comptés au m2 vu développé

- On entend par éléments ouvragés, les grilles droites, torsadées, à croisillons de renfort, les rambardes, y compris mains-courantes, Les grilles repliables, les panneaux de grillage ou de métal déployé.
La surface à prendre en compte est la surface hors maçonnerie (vide pour plein).
Comptée au m2.

2.6.1 Préparations

- fonds neufs ou anciens mis à nu :
dégraissage, antirouille ou neutralisation appropriée au support et à la finition.

- fonds anciens :
grattage, piquage de rouille, masticages compatibles, impression antirouille ou neutralisation appropriée sur piquage ou masticages.

Dérochage :
Traitement des surfaces galvanisées au moyen d'un acide très dilué pour obtenir une légère rugosité avant peinture y compris rinçage abondant à l'eau et séchage.

Décapage et brûlage :

- Les décapages ou brûlages sur place, d'éléments déposés ou non, en vue de remise à nu des supports métal pourront se faire avec un décapant approprié. Il faudra prendre les dispositions particulières pour récupérer les déchets, les enfermer dans des sacs à double enveloppe et les acheminer à des décharges prévues à cet effet. En aucun cas, ces déchets ne seront rejetés dans les réseaux d'évacuation des EV, EU et EP de l'établissement, ni sur la voie publique. Les précautions de protection des travailleurs seront observées. Le travail se fera à la brosse, au couteau, au racloir ou avec tous autres outils appropriés aux supports. Ces prestations ne pourront s'exécuter que dans des conditions où aucun risque de déclenchement d'incendie ou d'explosion ne serait à craindre. Un dispositif de défense sera prévu par le titulaire du lot.

- Les décapages ou brûlages en atelier, en vue de remise à nu des supports, comprennent : la dépose, le transport, le traitement approprié, la repose de l'élément ayant nécessité cette intervention.

Les surfaces à prendre en compte sont celles décrites précédemment pour l'évaluation des mises en peinture des supports.

2.6.2 Finitions

- Glycérophtalique
2 couches mate ou satinée sans différenciation de prix.

- Antirouille
2 couches de peinture coloris indifférent, compatible

- Peinture intumescente (quelle que soit la qualité du support) constituée d'un primaire et d'une couche de finition, le P.V. du fabricant doit être fourni par l'entreprise.

2.6.3 Dépose et repose de radiateurs, convecteurs,

- De convecteurs électriques tous types, comptées à l'unité

- De radiateurs à eau tous types, comptées à l'unité

2.7 SOLS BETON ET DÉRIVÉS

2.7.1 Préparations

Fonds anciens

Sera comprise la réparation de trous lézardes, la reprise des flaches de surface jusqu'à 1 cm de profondeur pour remise à niveau, compatible avec le support existant avant de procéder au dégraissage, lavage, séchage de la surface.

2.7.2 Finitions

- Peintures

Peintures soit ALKYDES soit Résines EPOXY, conformément aux dispositions techniques et conditions de mise en oeuvre, à respecter, préconisées par les fabricants
Comptées au m2.

- Plus value

Pour incorporation d'éléments sur la dernière couche fraîche ou façon de mise en oeuvre destinées à rendre le revêtement anti-dérapant comprenant le balayage ou l'aspiration d'excédents.
Comptée au m2.

III REVETEMENT DE SOLS ET MURS (TRAVAUX D'OFFICE)

3.1 PREPARATION DES SUPPORTS

Les prestations de dépose ou démolition comprennent :

- la démolition proprement dite par tout moyen ou matériel approprié
- les saignées, entailles, trous, coupes franches, sciages
- les chargements en seau, sac, brouette et coltinages sur le chantier
- les manipulations verticales
- les chargements en bennes ou camions et évacuation,
- les transports jusqu'aux décharges appropriées, avec bennes couvertes au moins par filets
- les accès des véhicules et engins
- la mise en place des protections des personnes et des biens
- le nettoyage du chantier pour mémoire
- les calculs de structure d'étaisements à soumettre au Maître d'Ouvrage
- la mise en place, la fourniture et la dépose des étaisements
- la vérification des déconnexions des fluides et consignation des énergies
- l'information de la présence d'amiante auprès du Maître d'Ouvrage
- en zone humide, l'utilisation d'outillage en très basse tension

Nota : les foisonnements ne font l'objet d'aucune plus-value.
l'usage des explosifs est interdit

3.1.1 Dépose de revêtements de sols durs et faïences

Les prestations comprennent :

- les précautions à prendre pour protéger les parois où les sols contigus aux zones d'intervention, en cas de conservation de celles-ci.
- les coupes franches des revêtements à la disqueuse
- le piochage du support jusqu'à 3 cm d'épaisseur

Dépose sans réemploi de revêtements de sol dur par outils manuels ou mécaniques sans différenciation de prix jusqu'à mise à nu du support et évacuation des déchets aux décharges appropriées y compris plinthes périphériques.

En fonction de la nature du sol :

- Carrelage scellé ou collé y compris rattrapage du niveau adapté au support, surface du rattrapage inférieure à 2 M²

- Parquets tous types

Compté au m²

3.1.2 Dépose de revêtements de sols souples

Dépose de revêtements en dalles ou en lés en place par arrachage, avec utilisation d'outils manuels ou mécaniques si besoin, sans différenciation de prix, jusqu'à mise à nu du support et évacuation des déchets aux décharges appropriées .

Les plinthes scellées, ou collées sont des revêtements de sol.

Sans différenciation de type de revêtement et de système de fixation.

Comptée au m² .

3.1.3 Dépose de revêtements en marches d'escaliers ou contre marche

Dépose de revêtements en dalles ou en lés en place par arrachage, avec utilisation d'outils manuels ou mécaniques si besoin, sans différenciation de prix, jusqu'à mise à nu du support et évacuation des déchets aux décharges appropriées

Sans différenciation de prix quel que soit le type de revêtement et de système de fixation.

Comptée au ml quelque soit la largeur

3.1.4 Dépose de seuils, nez de marches

La dépose de seuils et nez de marches indépendant sans différenciation par arrachage ou par tous autres moyens jusqu'à mise à nu du support et évacuation aux décharges appropriées sans différenciation du type du matériau, du mode de fixation et de la largeur

Comptée au ml

3.1.5 Dépose ,repose de seuils, nez de marche

Dépose et repose avec soins de nez de marche en tout matériau sans différenciation y compris toute sujétions de quincaillerie et quelle que soit la largeur

Comptés au ml

3.1.6 Ragréage spécial rénovation

Fourniture, mise en œuvre d'une chape de ragréage fibreuse souple spéciale rénovation de classe P3 d'épaisseur mini 3 mm et maxi 15 mm en une seule passe. Un fixateur préalable adapté au support sera réalisé si celui-ci ne peut assurer, seul, une bonne adhérence du ragréage.

Compté au m²

Fixateur préalable du support

Compté au m²

3.2 REVETEMENTS DE SOLS DURS

3.2.1 Les prestations comprennent :

- les différentes mises en œuvre, les poses droites ou en biais

- les découpes diverses
- les produits, matériaux et outils nécessaires au collage ou au scellement
- les raccords et finitions de joints
- les chutes
- le nettoyage à la sciure

3.2.2 Revêtements de sols durs - carrelage

Fourniture et pose de revêtement de sol de tous types

- Base fourniture : 15 € hors taxes le m²

Fourniture et pose :

- scellés
- collés

La pose pourra être effectuée :

- sur escalier tous types de marches

Compté au m²

Fourniture et pose de nez de marches correspondant à la fourniture de base de 15 Euros/ml

Compté au ml

Prestation

- en recherche de carreaux à l'unité, y compris dépose enlèvement, réfection de la chape et pose du nouveau carreau identique à l'existant.
- en recherche de tomettes à l'unité, y compris dépose enlèvement, réfection de la chape et pose de nouvelles tomettes identiques à l'existant.

Compté à l'unité

Majoration pour pose de carrelage couvercle de regard à carreler comprenant calepinage, différence de tons ou couleurs, coupes etc.. ;

Compté au m²

Fourniture et pose de nez de marche antidérapant aluminium brossé, comprenant toutes sujétions de scellements et de fixations.

Compté au ml

3.2.3 Les plinthes – carrelage

Fourniture et pose de plinthes collées ou scellées sans différenciation de prix :

- Plinthes droites
- Plinthes à gorge ou talon

Compté au ml

Base fourniture : 15 euros hors taxes le ml

3.2.4 Joints

Façons de joints de dilatation au coulage, avec garnissage au polystyrène y compris remplissage au pistolet par un joint élastomère ou fourniture et pose de joints de fractionnement (butyle ou néoprène) de revêtements de sol parfaitement réglés avec le niveau du sol fini.

Compté au ml

Réfection de raccords de sol après démolition de cloison, y compris rattrapage du niveau, en tenant compte de l'épaisseur du revêtement de sol quelle que soit la largeur. La prestation du

revêtement de sol sera payée selon les articles correspondants.
Compté au ml

Réfection de raccord sur murs quelque soit la largeur au mortier, au plâtre ou enduit spécial (placoplatre) sans différenciation de prix comprenant les rebouchages, la reprise d'enduit assurant une parfaite planimétrie
Compté au ml

Réfection de joints comprenant décapage par tous moyens appropriés, nettoyage ;
Sans différenciation de prix pour joints au sol au mur et pour tous types de carreaux (lisses, antidérapants etc) et largeur variable (jusqu'à 8mm).
La surface à prendre en compte est la surface de carrelage dont les joints ont été réparés au mortier traditionnel avec adjonction d'adjuvant type sicalatex ou techniquement équivalent.

3.3 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

3.3.1 revêtement vinylique sur mousse (pvc)

Fourniture et mise en œuvre, toutes sujétions comprises, de revêtement vinylique sur Mousse (PVC), monocouche ou multicouche sans différenciation de prix :

Classement U3 P3 E2/C2 M3

Classement U4 P3 E2/C2 M3

en lés de 2m, 3m, ou 4 m de largeur ou en dalles de 30x30 cm, 50x50 cm

Comptées au m² par unité de chantier et à la surface réelle posée, les chutes étant incluses dans le prix

- Plus value pour revêtement vinylique sur mousse (PVC) de sol anti dérapant
Compté au m²

3.3.2 Plinthes PVC

Fourniture et mise en œuvre, toutes sujétions comprises, de plinthes en PVC, y compris arêtes d'angles rentrant ou sortant comprises, renfort métallique de plinthe conforme à la notice du fabricant pour la mise en œuvre de ce matériau et dressage du support.

Plinthes souples, à gorges, hauteurs 80 mm

Comptées au ml .

3.4 REVETEMENTS DE MURS EN FAIENCE

3.4.1 Les prestations comprennent :

la fourniture, la pose scellé ou collé sans différenciation de prix

- les différentes mises en œuvre, les pose droites ou en biais
- les découpes diverses
- les produits et outils nécessaires au collage ou au scellement
- les raccords et finitions de joints
- les joints mastic à la pompe autour des appareils sanitaires.
- les chutes
- le nettoyage.

Base fourniture : 15 euros hors taxes le m² pour murs en carrelage

L'entreprise doit alors fournir le justificatif du prix fournisseur, dans le cas contraire, le prix de la prestation correspond à la fourniture de base de 15 € est appliqué.

3.4.2 Les carreaux de faïence

Fourniture et pose de carreaux de faïence collés ou scellés quelle que soit la surface sans différenciation de prix y compris carreaux d'angles arrondis ou baguette d'angle, rang de carreaux de couleur différente continue.

Compté au m²

Base fourniture : 15 euros hors taxes le m²

Fourniture et pose de trappe de visite pour baignoire

Comptés au m².

3.4.3 Divers

Fourniture et pose de cornière d'angle de protection en aluminium anodisé ou de couleurs palette RAL sans différenciation de prix, collée par tous moyens appropriés aux supports ou vissée y compris percements chanfrein pour noyer la tête des vis fraiser, trous et chevilles appropriées aux supports.

Compté au ml

3.4.3.1 Baguettes murales PVC

Fourniture, pose de baguettes murales pour carrelage ou faïence en PVC de toutes coloris pour angles saillants et finitions latérales sans différenciation de prix pour 1/4 rond.

Compté au ml suivant épaisseur :

3.4.3.2 Protection sous carrelage

Fourniture, mise en œuvre de système de protection à l'eau sous carrelage de murs et sols pour locaux humides de type weber ou similaire comprenant :

- Tous travaux préparatoires sur supports anciens et la vérification de l'adhérence du revêtement existant.
- 1 couche primaire bouche-pores de 200 g/m²
- Le traitement des joints (liaison entre murs, mur-sol, fissures et traversée de tuyaux etc) par bande d'étanchéité.
- Le marouflage
- 2 couches de protection de 400 g/m² chacune afin d'obtenir un film de 0,5 mm d'épaisseur assurant la perméabilité à l'eau.

Compté au m²

IV. CLOISONNEMENT (TRAVAUX D'OFFICE)

4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Les prestations de dépose ou démolition comprennent :

- la démolition proprement dite par tout moyen ou matériel approprié
- les saignées, entailles, trous, coupes franches, sciages
- les chargements en seau, sac, brouette et coltinages sur le chantier
- les manipulations verticales
- les chargements en bennes ou camions et évacuation,
- les transports jusqu'aux décharges appropriées, avec bennes couvertes au moins par filets
- les accès des véhicules et engins
- la mise en place des protections des personnes et des biens
- le nettoyage du chantier pour mémoire
- les calculs de structure d'étaisements à soumettre au Maître d'Ouvrage

- la mise en place, la fourniture et la dépose des étaielements
- la vérification des déconnexions des fluides et consignation des énergies
- l'information de la présence d'amiante auprès du Maître d'Ouvrage
- en zone humide, l'utilisation d'outillage en très basse tension

Nota : les foisonnements ne font l'objet d'aucune plus-value.
l'usage des explosifs est interdit

4.1.1 Dépose de cloisons

Les prestations comprennent :

- la conservation ou l'évacuation de la structure porteuse selon le cas
- la dépose de luminaires et appareillage pour évacuation ou réemploi
- toutes sujétions liées

Démolition totale avec la structure ou démolition partielle en laissant la structure en place de :

- cloison en carreaux de plâtre, carreaux de brique, ou béton
- cloison en plaque de plâtre avec/sans ossature et avec/sans isolant

Compté au m²

4.1.2 Dépose de plafonds ou faux plafonds

Les prestations comprennent :

- la conservation ou l'évacuation de la structure porteuse selon le cas
- la dépose de luminaires et appareillage pour évacuation ou réemploi
- la dépose des suspentes

Nota : il ne sera pas appliqué de plus-value quelle que soit la hauteur

Démolition totale avec la structure ou démolition partielle en laissant la structure en place de :

- plafonds plâtre sur canisses ou sur treillis métallique
- faux plafonds fibres minérales
- faux plafonds lames métal ou lambris bois y compris dépose et évacuation du vélum.

Compté au m²

4.1.3 Dépose d'isolation

Dépose avec ou sans réemploi d'isolation thermique et acoustique de toutes natures et de toutes épaisseurs sans différenciation de prix y compris évacuation aux décharges appropriées.

Comptés au m².

4.1.4 Raccords après dépose ou démolition

Reprise des maçonneries sur tous types de matériaux après démolition ou dépose des ouvrages.

Finitions parfaitement lisses, tolérance de planimétrie 2 mm sous règle de 2 m

Comptée au ml.

4.2 LES OUVRAGES EN PLATRE, CARREAUX ET PLAQUES

4.2.0 Les prestations comprennent :

- les surfaces parfaitement lisses, tolérance de planimétrie 2 mm sous règle de 2 m
- les découpes, joints, assemblages à tous autres éléments
- les carreaux de plâtre : façon de joint, colle adaptée, semelle résiliente
- les plaques de plâtre et la mise en œuvre des structures, en plafond et cloisons, calicots, enduit

- et ponçage aux raccords
 - les façons d'arêtes armées et renforts d'angles (ne rouillant pas), finition enduit au plâtre le cas échéant
 - les protections de remontées d'humidité par le sol
 - les finitions prêtes à peindre ou tapisser
- Nota : le PV pour coupe feu et stabilité au feu devra être fourni impérativement au moment du dépôt de la facturation

4.2.1 Carreaux de plâtre, jambages

4.2.1.1 Carreaux de plâtre pour cloisons

La mise en œuvre comprend :

- la semelle résiliente
- le collage
- les façons de joint
- les liaisons avec les parois
- les scellements d'huissieries qui sont prévus aux joints des carreaux.
- les finitions de parements qui seront lisses et prêts à peindre ou tapisser ou recevoir tout autre revêtement.
- les raidisseurs pour grandes dimensions de parois

La fourniture et la mise en œuvre de :

- carreaux de plâtre alvéolés : épaisseur 7 cm
- carreaux de plâtre hydrofuge : épaisseur 7 cm et 10 cm
- carreaux de plâtre qualité très haute densité : épaisseur 7 cm et 10 cm

Compté au m²

Majoration pour bouchement de baies ou d'ouverture compris ancrages et calfeutrement

Compté au ml

4.2.1.2 Jambages

Fourniture et mise en œuvre de carreaux de plâtre hydrofuge pour évier ou paillasse, 7 cm d'épaisseur, y compris liaison avec support

Compté au m².

4.2.2 Plaques de plâtre

Le Maître d'œuvre définit le type de complexe à mettre en place :

- Soit en une seule épaisseur avec ou sans isolant
- soit en double épaisseur avec ou sans isolant
- soit en cloison une seule épaisseur par paroi avec ou sans isolant.
- soit en cloison double épaisseur par paroi avec ou sans isolant.
- soit en cloison une paroi simple épaisseur et une paroi double épaisseur avec ou sans isolant.
- Soit etc. ;

Dans tous les cas de figures, les solutions proposées devront être conformes aux DTU et avis technique du fabricant.

Les prestations ne seront facturées qu'après la remise obligatoire des procès verbaux correspondant à la mise en place des complexes (coupe feu etc).

La facturation correspondant aux complexes choisis par le Maître d'OEuvre sera établie en utilisant les prix unitaires de chacun des éléments constituant ce complexe.

La pose se plaques de plâtre se fera sur ossature métallique (fourniture et pose compris dans la

prestation) de 6/10 mm simple ou doubles d'entraxe de 0,60 m ou de 0,40 m pour ouvrages en plaques de parement en plâtre à faces cartonnées.
Compté au m² suivant dimensions des profilés de 48 mm,

Dépose sans réemploi d'ossature, plaques et isolant de toutes natures et de toutes dimensions sans différenciation de prix y compris évacuation aux décharges appropriées.
Compté au m²

4.2.2.1 Plaques de plâtre

Fourniture, pose de plaques de plâtre de 12,5 mm BA 13 a faces cartonnées fixées mécaniquement ou collées sans différenciation de prix sur tous supports y compris finition des joints par bandes et par enduit spécial

Majoration pour pose en sous face ou en plafond sans différenciation de prix.
Compté au m² pour la pose

Majoration pour plaques hydrofuge
Majoration pour plaques très haute résistance au feu
Compté au m² par épaisseur et par face

4.2.2.2 Plaques de plâtre + isolant

Fourniture, pose de plaques de plâtre avec isolant fixées mécaniquement ou collées sur tous supports sans différenciation de prix d'épaisseur 12,5 mm BA 13 + :
Isolant en fibres végétales acoustique d'épaisseur de 50 à 90 mm,
Compté au m²

Majoration avec pare vapeur
Majoration pour plaques hydrofuge

4.3 ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE

4.3.0 Les prestations comprennent :

La fourniture et la pose en lés ou en panneaux, en parois, planchers, combles, sous faces ou plafonds y compris :

- les liaisons périphériques,
- les collages avec colles appropriées sur les parois à isoler et complexes
- les joints entre plaques ou lés
- le traitement des joints, notamment par bandes calicots,
- les agrafages ou cloutages.
- les chutes et toutes les sujétions de découpes.

4.3.1 Isolation

Fourniture et pose d'isolant thermique et acoustique en lés agrafés, déroulés ou collés par plots avec bandes de fixation et de jointoiement sans différenciation de prix.

Épaisseurs :

- 80 à 100 mm

Compté au m² par type de pose

4.3.2 Majoration isolation

Majoration pour isolation thermique et acoustique avec pare-vapeur.
Comptés au m².

4.4 ENDUITS BADIGEONS, PROJECTIONS, FLOCAGES, DRESSAGE DES SUPPORTS

NB : les raccords de maçonnerie (raccord d'enduit, redressement de supports) non compris dans certaines prestations seront comptés suivant les indications du présent chapitre.

4.4.0 Les prestations comprennent :

- La fourniture et la réalisation y compris
- les protections des ouvrages proches des zones d'intervention : menuiseries, vitrages et tous autres éléments
- les nettoyages après intervention et évacuation des protections
- la tolérance de planimétrie de 2 mm sous règle de 2 m pour enduits lissés
- les sujétions de raccords latéraux ou avec tous autres éléments : menuiseries, ouvrages scellés
- les accrochages le cas échéant avec le support
- les façons d'arêtes d'angle, rentrant ou saillant

4.4.1 Enduit au mortier de ciment

Couche d'accrochage plus corps d'enduit plus couche de finition, y compris calfeutrements de feuillure. Tolérance de planimétrie : 2 mm sous règle de 2 m. Finition lissée, teintée dans la masse si besoin. Epaisseur 2 cm

- en vertical, ou horizontal,
- en plafond, sous faces de linteaux et bandeaux
- en tableaux.

Compté au m².

Rejointoiement de pierre ou moellon après décroulage de joint plat ou creux

Compté au ml

Enduit pelliculaire projeté et lissé en 2 phases y compris protection, projeteur sans différenciation de prix pour projection en vertical ou horizontal, en plafond ou sous face, en tableau.

Compté au m²

4.4.2 Enduit au plâtre dur

Accrochage, gobetis, finition lissée. Epaisseurs : 1,5 cm

- en vertical,
- en horizontal, en plafond, sous faces
- en tableau,

Compté au m²

Fourniture et pose d'armature métallique de type lattes nervurés galvanisés, épaisseur du feuillard environ 0,3mm, épaisseur apparente environ 8mm.

Compté au m².

Fourniture et pose d'arêtes métalliques

Compté au ml.

Enduit pelliculaire projeté et lissé en 2 phases y compris protection, projeteur sans différenciation de prix pour projection en vertical ou horizontal, en plafond ou sous face, en tableau.

Compté au m²

4.4.3 Enduit batard

Au mortier de chaux teinté dans la masse si besoin. Epaisseur : jusqu'à 2 cm,

- en vertical, ou horizontal
- plafond, sous faces,
- tableau,

Compté au m².

4.4.4 Enduit monocouche teinte dans la masse

Sur support sain ou neuf :

fourniture et application d'un enduit monocouche pour imperméabilisation et traitement décoratif aspect gratté, jeté, taloché ou ribbé sans différenciation de prix

En réparation y compris en plus

- la reprise des fissures
- le traitement des faïençages

Mise en œuvre suivant les indications du fabricant

- en vertical, ou horizontal,
- en plafond, sous faces, ou tableau

Compté au m²

4.4.5 Badigeons hydrofuges

Quelle que soit la teinte, en 2 couches croisées. Fourniture et application.

Compté au m² (les 2 couches).

4.4.6 Projections d'enduit

A la "tyrolienne" ou tout autre système approprié, fourniture et application de 2 couches, accrochage et finition

Compté au m² (les 2 couches).

4.4.7 Flocages de produit

Fourniture et pose de flocage de produit agréé pour protection au feu, ne contenant pas d'amiante.

P.V. du fabricant à fournir. Epaisseurs : 10 mm,

Compté au m²

Plus-value par tranche d'épaisseur de 10 mm supplémentaires

Compté au m².

Mode de métré :

Sur les éléments de structure s'appliquent les dispositions pour parois. La surface à prendre en compte est la surface frontale plane à plus grande vue multipliée par un coefficient de 30%. En cas de flocage de la face opposée, elle est comptée de la même façon ; préparation et finition appropriées.

Pour les éléments isolés, canalisations de toutes natures jusqu'à un développé inférieur ou égal à 0,20 m vu, elles sont comptées pour 0,20 m. Les développés supérieurs à 0,20 m vu, sont comptés au développé réel vu

4.4.8 Dressage des supports

Dressage des supports au mortier de ciment ou bâtard et au plâtre sur ouvrages existants

- Mortier et mortier bâtard : épaisseur moyenne : 30 mm.

plus-value par tranche d'épaisseur de 10 mm supplémentaire

- Plâtre : épaisseur moyenne : 15 mm

plus-value par tranche d'épaisseur de 5 mm supplémentaire

- Fourniture et pose d'armature pour dressage de support

- Débullage comprenant le bouchement de manque de matière

Compté au m².

V - TRAVAIL EN HAUTEUR (TRAVAUX D'OFFICE)

Conformément aux prescriptions communes à tous les corps d'état, l'ensemble des prestations mises en œuvre jusqu'à hauteur de 3,20 m de niveau de plate forme de travail pour une hauteur d'ouvrage jusqu'à 5 m par rapport au niveau de mise en œuvre est inclus dans les prix du bordereau.

Pour l'ensemble des prestations réalisées au-delà de 5 m de hauteur nécessitant la mise en place d'échafaudages, les prix du bordereau des prestations décrites ci-dessous sont applicables à partir du niveau de mise en œuvre.

Le certificat de conformité de l'échafaudage mis en place sera délivré avant le début des travaux. Sans la remise de ce certificat la prestation ne sera pas facturée.

5.1 ECHAFAUDAGE DE PIED

La mise en place d'échafaudages comprend :

- Les sujétions de montage,
- La location de 30 jours en place,
- Largeur minimum de plateau 0,70 m,
- Le plateau tous les 2 m de hauteur, charge acceptée uniformément répartie 300 KN/m².
- Le démontage,
- L'évacuation à la fin du chantier
- Le transport,
- Les filets de protection
- Les dispositions pour libre circulation au rez-de-chaussée,
- Les trappes d'accès,
- Les échelles de circulation,
- Les droits de voirie éventuels.

L'unité sera le m² (longueur x hauteur du dernier platelage).

LA MISE EN PLACE D'ECHAFAUDAGE NE COMPREND PAS :

- Le coltinage qui ne sera pris en compte qu'après accord du Maître d'œuvre par tranche de 50 m si le lieu des travaux n'est pas accessible aux véhicules.

Plus-values au m² pour :

- par tranche de 50 m de coltinage
- par tranche de déplacement de 20 m

5.1.1 ECHAFAUDAGE PLATEAU

La mise en place comprend :

- Le montage et les sujétions de montage
- La location de 30 jours en place
- Le démontage et les sujétions de démontage
- L'évacuation à la fin du chantier
- Le transport aller retour
- Les gardes corps, les poteaux, les longerons diagonales, les contrevents, les planchers réglables de travail renforcés par longerons
- Les accès sécurisés par passerelles, crinoline, escaliers, trappes d'accès, les amarrages, les

plateaux intermédiaires.

Compté au m² de plateaux de travail par tranche de hauteur:

- 5 à 10 m ,
- 10 m à 15 m ,
- 15 m à 20 m

y compris location de 30 jours en place.

Par jour supplémentaire au-delà des 30 jours sans différenciation de prix pour hauteur.

La mise en place de l'échafaudage ne comprend pas le coltinage qui ne sera pris en compte qu'après accord du Maître d'œuvre par tranche de 50 m si le lieu des travaux n'est pas accessible aux véhicules et sera compté au timbre

5.1.2 Platelage

Mise en place de platelage posé sur ossature existante dans comble, quelle que soit la durée nécessaire à la bonne exécution des prestations à réaliser.

Cette mise en place comprend :

- Les essais de charges de l'ossature
- Toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tous incidents ou accidents de toutes natures.
- Le transport aller retour du platelage
- L'acheminement jusqu'au comble
- La mise en place et le repliement en évitant tout mouvement de glissement du platelage mis en place.

Compté au m²

5.2 NACELLES

Les prestations sont prévues pour une location à la 1/2 journée d'utilisation, y compris un opérateur de l'entreprise et les acheminements d'engins.

5.2.1 Nacelles tractables

Jusqu'à 15 m de hauteur de travail,
Pour deux personnes,
Charge minimum 250 kg.

La prestation pour chaque 1/2 journée supplémentaire sans transport, lorsque la nacelle tractable peut rester sur le site.

5.2.2 Nacelles sur camion

jusqu'à 15 m de hauteur de travail,
Pour deux personnes,
Charge minimum 250 kg.

5.2.3 Levages

Rappel :

Article 1.3 du CCTP commun partie A : de la fourniture des matériaux ou matériels nécessaires à l'exécution des prestations ainsi que la livraison à pied d'œuvre de ces derniers.

Article 2.0 du CCTP spécifique partie B : la livraison sur le chantier, les coltinages horizontaux et verticaux sur la chantier, les manutentions et levages.

Exceptionnellement et dans certains cas, en fonction de la configuration des lieux et de difficultés importantes de mises en place de matériaux lourds, il pourra être fait appel à des moyens de levage appropriés. Cette prestation ne sera pris en compte qu'après accord du maître d'OEuvre.

GRUE TÉLESCOPIQUE SUR CAMION.

Location de grue télescopique sur camion de 35 tonnes maxi et de portée de 40 m maxi comprenant :

- les autorisations de voirie
- le déplacement aller retour
- les manutentions adaptés aux matériaux à mettre en place
- les signalisations éventuelles
- les accessoires de levage etc ;

Compté à la 1/2 journée y compris le déplacement aller retour et par 1/2 journée supplémentaire sans le déplacement.

VI - FORFAIT RÉALISATION DE PRESTATION (TRAVAUX D'OFFICE)

6.1 TAUX HORAIRES

Il peut être fait usage de l'application de taux horaire de manœuvre, d'ouvrier, ou d'ouvrier qualifié notamment pour le calcul des prestations non prévues au Bordereau et au CCTP Spécifique qu'il faudrait mettre en œuvre exceptionnellement et comprenant un montant forfaitaire de fourniture pour l'intervention. Le temps limité appliquée pour ces prestations sera comme référence celui indiqué dans Batiprix.

6.2 INTERVENTIONS D'OUVRIERS

A titre exceptionnel, il pourra être demandé des interventions d'ouvriers par demi-journée ou journée :

Les prix correspondant intégreront de petites fournitures pour un montant de :

- 50€ pour les petites interventions
- 150€ pour les interventions plus importantes

Les justificatifs de petites fournitures devront être fourni.

Cette prestation n'est pas limitée à un seul ouvrage ; dans le temps d'intervention l'entreprise devra exécuter, sur le même site, d'éventuelles interventions sur d'autres ouvrages sans supplément de rémunération..

Dispositions particulières concernant l'archipel du Frioul (7e arrondissement)

Ces prestations de passages permettent à la VILLE de MARSEILLE d'exécuter d'office des travaux sur des immeubles situés sur l'Archipel du Frioul faisant partie du 7^e Arrondissement de Marseille..

Les justificatifs des titres de transport sont à fournir impérativement au Maître d'ouvrage ou à son représentant pour que ces prestations puissent être prises en compte.

Il sera compté en plus du titre de transport le temps d'immobilisation pour le passage des différentes catégories de personnel. Ce coût de passage du personnel correspond au temps réel de la traversée multipliée par le taux horaire des différentes catégories de personnel (manœuvre, ouvrier, ouvrier qualifié).

- Titre de transport aller-retour du personnel y compris petits matériaux ou matériel

Compté à l'unité

Afin de réaliser les prestations du présent bordereau et CCTP Spécifique dans les meilleures conditions possibles, le Maître d'ouvrage ou son représentant pourra accepter le passage de

véhicule de chantier.

Ils seront comptés à l'unité (aller-retour) y compris matériaux et matériels selon la catégorie nécessaire à la ou aux prestations à réaliser.

- Véhicules utilitaires
- Tracto pelle
- Véhicules de plus de 10 tonnes
- Passage de véhicules lourds de chantiers sur barges y compris remorqueurs

6.3 PRESTATIONS DE NUIT ET JOURS FERIÉS

La Ville de Marseille peut, pour des raisons exceptionnelles, commander au titulaire du présent lot, l'exécution de travaux soit entre 22 heures et 6 heures, soit les jours fériés. Ces interventions seront payées à l'aide de majorations sur les taux horaires ou sur les forfaits intervention

Compté à l'heure

6.4 TRAVAUX ACROBATIQUES

La réalisation de travaux acrobatiques s'exécutera suivant les textes réglementaires en vigueur. L'unité de compte sera l'heure de travail acrobatique, il sera fait application du nombre d'heures nécessaires à l'exécution de la prestation en plus-value du prix de celle-ci prévu au bordereau de prix.

Dernière page du CCTP Spécifique Peinture, Revêtements de sols et murs, et Cloisonnement.